

# Commune de La Chapelle en Vercors

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

### CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le dix juillet le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle en Vercors étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel TARIN, Maire.

Conseillers en exercice : 15    Conseillers présents : 14    Conseillers votants : 15

Présents : Jean-Michel TAIN, Robert JUGE, Yves PESENTI, Stéphane ROUX, Alexandra POILBLANC, Frédéric ALLIER, Roger POIZAT, Bernard BREYTON, Alexandre BONNIER, Annette CHAMONTIN, Pascal GIVERT, Géraldine ROYANNAIS, Claire VORON, Stéphan ALIGAND

Absent : Mélanie RECOLLIN-BELLON a donné pouvoir à Claire VORON

Secrétaire de Séance : Claire VORON

Monsieur le Maire constate le quorum et déclare la séance ouverte. Il rappelle les points inscrits à l'ordre du jour.

#### **CONCERTATION ET DÉBAT SUR LE DÉBUT DU MANDAT**

Géraldine Royannais exprime l'inquiétude des habitants par rapport à l'absence d'adjoints issus de la liste participative. Elle explique qu'il faut faire attention à ce qu'il n'y ait pas de tensions qui s'installent entre les habitants et leur communiquer rapidement un discours d'ouverture.

Jean-Michel Tarin affirme que la volonté d'ouverture doit également apparaître dans les actes par l'implication des 15 élus dans les commissions.

Robert Juge souligne que depuis le conseil d'installation plusieurs réunions se sont bien déroulées et ont permis de commencer le travail.

Pascal Givert exprime son souhait de travailler pour les habitants et de ne pas être dans le conflit permanent. Il rappelle l'importance de dépasser les problèmes de communication pour s'écouter et travailler ensemble tout en profitant de la diversité des élus et de l'élan créé pendant la période électorale auprès des habitants.

Claire Voron propose de présenter l'équipe municipale par courriel avant de prévoir une réunion en septembre.

Jean-Michel Tarin remercie Géraldine Royannais de son intervention et retient l'idée d'une lettre à destination des habitants

#### **RÉFLEXION SUR L'ORGANISATION DES COMMISSIONS ET DES GROUPES DE TRAVAIL**

Jean-Michel Tarin présente le fonctionnement du conseil municipal :

- un Bureau composé du Maire, des adjoints et des conseillers délégués pour préparer le conseil municipal et assurer le suivi des dossiers

- Des Commissions composées d'élus qui travaillent sur les thématiques/ les projets. Les commissions font des propositions au conseil municipal. Elles peuvent décider de créer des groupes de travail

- Des Groupes de travail composés d'élus et d'habitants. Leur rôle est de faire remonter les informations et de faire des propositions aux commissions.

Il faut faire attention à adapter le fonctionnement commission/groupe de travail en fonction du projet pour ne pas créer trop d'inertie.

Claire Voron présente le document de travail réalisées dans la semaine. Après discussion, le résultat est le suivant :

*1 Les commissions obligatoires:*

- CCID (commission consultative d'impôts directs)
- CAO ( commission d'appel d'offre)
- personnel communal ( recrutement, création de poste saisonnier, avancement en grade...)
- finances
- SIEAV (syndicat intercommunal des eaux et assainissement du vercors)

*2 Communication*

entre nous, vers les habitants, depuis les habitants vers les élus, avec la CCRV, le PNRV, le SIEAV...

*3 Vie associative:*

sport, culture, animations, associations

*4 Agriculture et forêt*

agriculture, forêt, PAT (plan alimentaire territorial)

*5 Cadre de vie, projet d'aménagement*

aménagement, embellissement, mobilité transport, gros travaux d'investissement

*6 Urbanisme*

travaux courants: permis de construire, déclaration préalable..., PLU (plan local d'urbanisme): quelles orientations d'aménagement ?

*7 Cellule de crise*

construction et mise au point d'une cellule de crise en cas de coupure d'électricité, confinement...

*8 Gestion du patrimoine communal*

Entretien courant: appartement (+ location), piscine, camping, cimetière, voirie (+ déneigement), éclairage public, patrimoine...

*9 Economie, tourisme:*

Avenir du tourisme, infrastructures , commerce, artisanat, marché forain, foire.

*10 Affaires scolaires*

Ecole, collège, cantine, garderie

*11 Affaires sociales et solidarité*

CCAS, CGT(convention globale territoriale avec la CCRV et la CAF)), jeunesse: petite enfance et centre de loisirs, les familles, les aînés

L'aspect environnemental sera traité dans toutes les commissions.

Jean-Michel Tarin propose que chaque commission définisse un programme de mandature : une vision avec des objectifs Avant le prochain conseil, chaque élu devra s'inscrire dans plusieurs commissions.

**DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS POUR L'ÉLECTION SÉNATORIALE**

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Roger POIZAT, Robert JUGE, Alexandre BONNIER et Alexandra POILBLANC . La présidence du bureau est assurée par ses soins

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des trois délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : ...15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu : - M. Jean-Michel TARIN : 15 voix  
- Mme Annette CHAMONTIN : 15 voix  
- Mme Alexandra POILBLANC : 15 voix

M. TARIN, Mme CHAMONTIN et Mme POILBLANC. ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

#### ÉLECTION DES SUPPLÉANTS

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des trois suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : ...15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu : - M. Bernard BREYTON : 15 voix  
- M. Stéphane ROUX : 15 voix  
- M. Stéphan ALIGAND : 15 voix

M. BREYTON, M. ROUX et M. ALIGAND. ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

#### **INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Reporté

#### **DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE**

Reporté

#### **TARIFS DE LA CANTINE 2020 - 2021**

Monsieur le Maire expose que le Département, fournisseur des repas de la cantine scolaire, par l'intermédiaire du collège Sport Nature de la Chapelle en Vercors, a décidé une baisse du tarif du repas facturé à la commune de 5,09 euros à 3,50 euros appliquée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le Maire propose de débattre de l'impact de cette baisse sur le prix du ticket de cantine. Le prix actuel du ticket de cantine est de 4,5 € pour les permanents et de 4,90 € pour les occasionnels.

Le bilan de la cantine pour l'année scolaire 2018-2019 fait ressortir un reste à charge communal de 32 000 € (recette 27 500 euros / charges 59 500 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de baisser le prix du ticket de cantine de 0,50 € et donc de fixer les tarifs de la cantine scolaire pour la période 2020 – 2021 comme suit :

- Permanent : 4,00 €
- Occasionnel : 4,40 €
- Spécial sans-repas : 1,20 € (enfants allergiques à certains aliments)

#### **DIVERS**

##### - Organisation du 14 juillet 2020

Yves Pesenti présente l'organisation du feu d'artifice du 14 juillet qui a été validé par la Sous Préfecture : public limité à 800 personnes maximum sur le parking de l'école et dans le champ situé à côté, installation de 4 postes de comptage, pose de barrières pour limiter l'accès, mise en place d'une sono pour rappeler les mesures barrières aux spectateurs et présence d'élus/ bénévoles dans la foule pour rappeler les mesures et éviter les groupes de plus de 10 personnes. Présence de trois gendarmes minimum pour diriger le public.

Jean-Michel Tarin propose un tour de table pour que chaque élu fasse connaître sa position :

Alexandra Poilblanc soulève l'incohérence entre regrouper 800 personnes quand des sports comme le judo sont encore interdits

Yves Pesenti répond que le Vercors Rugby fait ses apéro-concerts le dimanche.

Pascal Givert demande si la levée de l'Etat d'urgence sanitaire à changer quelque chose. Il est incertain sur la tenue du feu.

Roger Poizat se positionne contre le maintien du feu car trop contraignant.  
Bernard Breyton est contre car trop de contrainte et risque Covid19.  
Fredéric Allier s'interroge sur la manière de prendre en compte les personnes qui ne pourront pas assister au feu (au delà de 800 personnes).  
Stephan Aligand est contre pense que les gens peuvent comprendre et accepter.  
Annette Chamontin est contre car trop de contrainte et risque.  
Claire Voron rappelle la dimension polluante du feu.  
Geraldine Royannais vote non.  
Pascal rappelle que 2 élus ont déjà beaucoup travaillé les dossiers. Mais il sera absent le 14 et ne peut pas se positionner.  
Fredéric Allier rappelle au Maire que la décision finale lui appartient.

Après ce tour de table, Jean-Michel Tarin remercie les élus ayant travaillé sur le dossier et prend la décision de ne pas maintenir le feu d'artifice par principe de précaution pour privilégier la santé de tous et la sécurité.

#### - Devenir de la MPT Maison Pour Tous

Pascal Givert présente la situation actuelle de la MPT : 12 membres sur 16 du CA sont démissionnaires, pour diverses raisons. Cette association propose une douzaines d'activités, gère le cinéma avec l'appui de la FOL26 et des Ecrans Mobiles, a 4 salariés et environ 170 adhérents. La MPT a assuré le portage de l'Espace de Vie scolaire, la Radio Royans Vercors  
Un CA extra ordinaire aura lieu fin juillet dans l'espoir que de nouvelles personnes reprendront le flambeau afin d'éviter une dissolution.  
Jean Michel Tarin demande de quelle manière la mairie peut aider.  
Il est convenu qu'elle peut communiquer aux habitants et aux autres communes du plateau.

#### Travaux Bobache

Yves Pesenti fait un point sur l'avancée du chantier et rappelle qu'il y a une réunion mercredi à 14H00. Des travaux seront également entrepris pour recouvrir la canalisation d'eau potable qui est mise à nu lors des fortes pluies.

#### ONF:

Yves Pesenti explique qu'une coupe de bois doit être faite à pré Vallet mais compte tenu de la chute du prix du bois, la vente de celle ci ne remboursera pas le coût de la coupe déjà promis à une entreprise locale. Que faire?  
Une réunion doit donc être fixée avec l'agent ONF Colas Rysiewicz pour gérer ce dossier. Stephan Aligand propose d'y participer aussi.  
Le dossier captage de Combe mal suit sont cours, l'ONF ayant donné son accord pour les travaux autour du captage du trou de l'Aygue.

#### Service technique

Robert Juge explique d'une réunion par semaine est prévue avec le service technique pour programmer le travail. Les élus peuvent lui faire remonter les informations.

Fredéric Allier met en garde sur la nécessité d'anticiper la gestion des eaux pluviales vers Les Bernards, avec le projet de construction d'un lotissement en amont vers la zone artisanale.

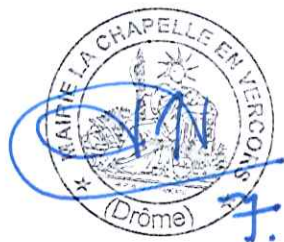
#### Questions du public:

Un habitant précise que la dissolution de la MPT engendrerait une perte de compétences. En effet les animateurs de danse, judo... iraient chercher du travail ailleurs et ne seraient pas forcément disponibles pour revenir sur le secteur ensuite.  
D'autre part il répond à la question de Jean-Michel Tarin expliquant que si la MPT décide de financer quelqu'un pour les tâches de gestion afin d'éviter d'épuiser les bénévoles, la mairie pourrait apporter une aide en diminuant le coût de location des salles telle que la maison des associations.

Le prochain conseil se déroulera le 23 juillet à 20h.

Fin du conseil à 22h30

Le Maire



La secrétaire

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

